

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation :
21 mars 2024Date d'affichage :
02 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 09 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN) Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE (INVESTISSEMENTS 2024) – Délibération n° 2024-20

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Dans la continuité de la remise en état de la voirie communale, une réfection de la voirie CV3 allant du CV6 à la RD 22 et du CV6 à la RD965 et le renforcement de la chaussée route de Bois l'abbé vont être programmés courant 2024.

Le coût estimatif des travaux s'élève à **142 792 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le projet – la Réfection de la voirie CV3 (du CV6 à la RD 22) - du CV3 (du CV6 à la RD965) et le renforcement de la chaussée route de Bois l'abbé- **pour un montant de 142 792 € HT**.

• **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

| Dépenses (€) | H.T. | Recettes (€) | |
|--------------|-----------|-----------------|-----------|
| Travaux | 142 792 € | Etat | |
| | | Région | |
| | | Département | 28 558 € |
| | | Autres | |
| | | AUTOFINANCEMENT | 114 234 € |
| Total | 142 792 € | Total | 142 792 € |

- **SOLLICITE** une subvention de 28 558 € auprès du Conseil Départemental « Village de l'Yonne + », correspondant à 20% du montant du projet.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire.


Pascal BARBERET

